

Formulaire de recharge / contrôle extincteur

[A] Identification du modèle :

Modèle révisable dans notre atelier : (environ 1-2 semaines selon planning)

► Gamme NOVEC (gaz)



► Gamme AFFF (Mousse)



► Modèle non révisable dans notre atelier – Retour usine obligatoire : (environ 2-3 semaines)



X



X

Pour ces modèles, nous devons les renvoyer au fabricant pour recharge / contrôle, qui est le seul habilité.



X



X



X

Pourquoi ne pouvons-nous pas les réviser ?

Ces extincteurs utilisent une technologie requérant un outillage spécifique que nous n'avons pas.
(Contrôle des cartouches déportées etc.)



[B] Fiche à remplir et à joindre avec l'extincteur :

Société :		
Votre nom et prénom :		
Adresse complète : <i>(adresse de facturation et de livraison si différente)</i>		
Téléphone :		
Année de mise en service* <i>(indiquée sur l'étiquette)</i> « Date of manufacture : »	*Attention, la durée de vie d'une cuve est de 10 ans maximum	
Année de prochaine recharge <i>(indiquée sur l'étiquette)</i> « service due : »		
Déclenché	OUI	NON
Date de retour souhaité : <i>(dépendra de notre faisabilité)</i>		

Conditions de rechargement d'un EXTINCTEUR LIFELINE ou FIREFIGHTER

- La durée de vie d'un extincteur de ce type est de **10 ans** à date de fabrication en raison des tensions qu'il supporte au cours de sa vie (pression interne sur la cuve, choc ou vibration etc).

- Un contrôle systématique doit être effectué **tous les 2 ans** à la date indiquée sur l'extincteur (« service due ») par un service habilité par le fabricant (ceci est une garantie que la société possède bien les outils appropriés pour la maintenance de ce type d'appareil).

Pour être rechargé ou contrôlé, l'extincteur ne doit pas être détérioré (fissure, impact, pliure etc) et la date de recharge doit être proche (le produit à une durée de vie, de deux ans, le faire recharger longtemps après cette date peut détériorer la cuve ou le système de déclenchement provoquant le remplacement de certaines pièces).